



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Nadine Gobet / Yvan Hunziker  
**Infrastructures touristiques dans le canton**

2013-GC-79

### I. Résumé du postulat

Par postulat déposé et développé le 10 octobre 2013, les députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker soulignent que la Stratégie de développement du tourisme fribourgeois «Vision 2030» identifie parmi les freins au développement durable du tourisme fribourgeois «des prestations et infrastructures générales de transport à améliorer, et, plus précisément, des remontées mécaniques à renouveler».

Ils reconnaissent que la Vision 2030 traite en profondeur la stratégie du canton en termes de management de destination. De leur point de vue, la faiblesse de la «Vision 2030» résulte du fait «qu'elle ne traite pas de la stratégie que le canton doit mener en termes d'investissements dans les infrastructures touristiques», et qu'elle «ne fournit aucune piste quant aux priorités à donner et aux moyens à investir de manière globale».

Considérant ces éléments, les postulants demandent au Conseil d'Etat :

- > d'inventorier les objectifs de développement touristique de notre canton ;
- > de chiffrer les moyens financier et humain que le canton doit mettre en œuvre pour le développement de toutes les régions ;
- > de dresser l'inventaire des infrastructures nécessaires pour le développement du tourisme fribourgeois, en décrivant ce qui a été fait, et ce qu'il reste à faire à moyen et long termes. Le document doit couvrir les Préalpes, les villes et la région des lacs, et traiter tous les types d'infrastructures (enneigement mécanique, hôtellerie, navigation, etc.) ;
- > d'évaluer les chances de réalisation des objectifs cités dans Vision 2030, à moins de 17 ans de cette échéance.

### II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat relève l'importance du tourisme pour l'économie fribourgeoise et salue l'évolution positive du tourisme fribourgeois avec une augmentation des nuitées hôtelières depuis plusieurs années (+6.1% en 2012, +6.8% en 2011, +2.6% en 2010), contrairement à l'évolution du tourisme suisse dont une baisse de 2.3% des nuitées est enregistrée durant la même période.

Le Conseil d'Etat rappelle les aides extraordinaires du Fonds d'équipement touristique accordées aux remontées mécaniques fribourgeoises : des crédits conditionnellement remboursables à hauteur de 11 904 000 francs en 1996, respectivement 25 210 000 francs en 2008, ainsi qu'un crédit d'engagement additionnel de 619 563 francs en 2011. A ces aides extraordinaires s'ajoutent des

aides ordinaires à hauteur de près de 11 millions francs accordées par le Fonds d'équipement touristique durant la période 2002–2012, au bénéfice de toutes les régions et des divers secteurs du tourisme.

Par son soutien à la réalisation de la Vision 2030, l'Etat crée les conditions-cadres, les structures et les outils pour le développement durable du tourisme fribourgeois et poursuit son but d'amélioration et de diversification du secteur économique. Le Conseil d'Etat relève que le canton de Fribourg dispose, avec la Vision 2030, d'un cadre de référence pour le développement durable d'un tourisme privilégiant la valorisation du patrimoine naturel et culturel et des caractéristiques propres de toutes ses régions géographiques.

Malgré la dynamique positive du tourisme fribourgeois et les efforts substantiels déjà consentis par l'Etat, l'évolution du tourisme suisse (recul des nuitées hôtelières, force du franc suisse, renforcement de la concurrence globale, émergence de nouveaux marchés, risque croissant d'inadéquation de l'offre) peut rendre pertinente la réalisation d'un inventaire complémentaire des investissements à réaliser. Il s'agira alors de les confronter aux moyens financiers disponibles et d'établir des priorités.

Le document de référence Vision 2030 comprend un inventaire détaillé d'objectifs de développement touristique sur le plan cantonal (Vision 2030, p. 34-51). Or, pour appuyer la réussite de la démarche auprès des prestataires, le canton compte sur la collaboration des régions qui doivent élaborer leurs propres stratégies de développement touristique (Vision 2030, p. 34 et 47, objectifs A5 et 81). En complément aux données de la stratégie cantonale, le Conseil d'Etat confirme la nécessité d'établir ces stratégies régionales, de concert avec les communes, les sociétés de développement et les prestataires touristiques (remontées mécaniques, hôtellerie, navigation, mobilité, etc.).

La compilation et la synthèse de ces stratégies régionales fourniront un inventaire global des moyens nécessaires à tous les niveaux et permettront à terme une appréciation objective des chances de réalisation des objectifs cités dans la Vision 2030.

En conclusion et considérant ce qui précède, le Conseil d'Etat propose d'accepter le postulat des députés Nadine Gobet et Yvan Hunziker.

*18 mars 2014*